



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>43800</b>	<b>De M. Fabrice Brun ( Les Républicains - Ardèche )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Solidarités et santé</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Santé et prévention</b>
<b>Rubrique &gt; professions de santé</b>	<b>Tête d'analyse &gt; Prime Covid et revalorisation salariale de certains professionnels de santé</b>	<b>Analyse &gt; Prime Covid et revalorisation salariale de certains professionnels de santé.</b>
Question publiée au JO le : <b>25/01/2022</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Fabrice Brun attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé s'agissant des bénéficiaires de la prime covid et de la revalorisation salariale des professionnels de santé des secteurs sanitaires et médico-sociaux. L'engagement de l'ensemble des professionnels du secteur médico-social a été indispensable dans la lutte contre l'épidémie liée à la covid-19 et dans la prise en charge des populations particulièrement fragiles. Cela fait maintenant deux ans que tous sont en première ligne de la lutte contre la pandémie qui rend leurs conditions de travail plus difficile. Pourtant, si le Ségur de la santé promet une revalorisation financière et une prime destinée aux soignants, certaines catégories professionnelles, notamment dans les secteurs médico-sociaux, ne peuvent en bénéficier en raison de l'éclatement des conventions collectives de ces secteurs. Pour autant, ces écueils techniques ne doivent pas conduire à créer des disparités entre professionnels de santé. C'est pourquoi il lui demande ce que le Gouvernement compte faire pour conduire à la revalorisation de tous les professionnels de santé quel que soit leur statut.